

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 2 AVRIL 2019

DATE DE CONVOCATION :

29 MARS 2019

DATE D’AFFICHAGE :

29 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22

L’an deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DERROYE, Christian JONCHERAY, Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Alain GALLET, Jean-Claude BOULARD, Gersende CARRION, Jean-Louis CECCANTI, Émilie CONSONNI, André DELVILLE, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Céline LE BORGNE, LEFÈVRE, Jean-Louis LE GOFF, Fabienne LHUISSIER, Michel LUILLIER, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU

Étaient absents excusés :

Isabelle CHAUVIÈRE,
Aurélié CANET
Christelle GUIBERT
Michel LOUAZÉ donne procuration à Christelle DERROYE
Marie NICOLAS
Cécile PÉAN
Cécile PLET- -ROL-TANGUY

Secrétaire : Émilie CONSONNI

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2019 n’amène aucune observation. Il est adopté à l’unanimité.

1° - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018 :

Le compte de gestion est l’état des comptes de la Commune pour la trésorerie. Ces comptes doivent être identiques aux comptes administratifs de la Commune.

Il faut adopter ces comptes de gestion.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir pris connaissance des résultats des comptes de gestion 2018 du Trésor Public et leur conformité avec les résultats des comptes administratifs des Communes de Marolles-les-Braults et Dissé-sous-Ballon, le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte les comptes de gestion 2018 émis par le Trésor Public de Marolles-les-Braults.

2° - BUDGET 2019 :

Voir annexe 1 avec les propositions en fonctionnement et en investissement, les emprunts et la fiscalité 2019 (vote des taux)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme ci-dessous les différents budgets :

- **Commune**

Le budget est voté par chapitres et opérations.

Il est voté à l'équilibre comme suit :

→ Investissement (<i>dépenses et recettes</i>) :	2 489 336,00 €
→ Fonctionnement (<i>dépenses et recettes</i>) :	4 385 121,88 €

- **Assainissement**

Le budget est voté par chapitres et opérations.

Il est voté en équilibre comme suit :

→ Investissement (<i>dépenses et recettes</i>) :	388 582,90 €
→ Exploitation (<i>dépenses et recettes</i>) :	218 041,00 €

- **Lotissement « Le Petit Clos »**

Le budget est voté en équilibre comme suit :

→ Investissement (<i>dépenses et recettes</i>) :	147 624,58 €
→ Fonctionnement (<i>dépenses et recettes</i>) :	205 353,94 €

- **Vote des taux 2019 – Produit fiscal 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

→ Pour la *taxe d'habitation* de voter un taux à 21,36 %

→ Pour la *taxe foncière sur bâti* d'opter pour une intégration fiscale progressive des taux sur 12 ans avec fin d'intégration la 13^e année soit en 2031.

Le taux après lissage sera de : 20,67 %

En 2019,

- ◆ Taux habitants de Dissé-sous-Ballon : 13,66 %
- ◆ Taux habitants de Marolles-les-Braults : 20,95 %

→ Pour la *taxe foncière sur le non-bâti* d'opter pour une intégration fiscale progressive des taux sur 12 ans avec fin d'intégration la 13^e année soit en 2031.

Le taux après lissage sera de : 32,83 %

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE) :

En 2019,

- ◆ Taux habitants de Dissé-sous-Ballon : 23,23 %
- ◆ Taux habitants de Marolles-les-Braults : 34,76 %

- Borne électrique

Possibilité de se raccorder à la commande groupée de « Le Mans – Métropole » pour un coût qui s'élèverait à :

- Retour de location entre 3 000 et 5 000 €/an,
- Dépense pour maintenance environ 10 000 €/an.

- Centre Municipal de Santé

Demande de dérogation faite auprès du Conseil de l'Ordre pour ne pas effectuer pour l'instant la permanence de soins sur Mamers. Cette permanence effectuée le soir engendre une journée de repos en semaine donc des rendez-vous en moins sur Marolles.

3° - VOTE DES SUBVENTIONS 2019 :

Voir annexe 2 : Simulations faites avec 2 %, 5 %

Souhaitez-vous augmenter, de 2 %, de 5 % ou autre taux ou rester identique avec l'année 2018 ?

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide (14 voix pour 2 % - 7 voix pour 5 % - 1 abstention) d'augmenter les subventions de 2% arrondis à l'euro inférieur ou supérieur.

Mme Céline LE BORGNE estime que les subventions versées aux délégations de parents d'élèves devraient être proportionnelles aux nombres d'enfants représentés (environ 40 élèves à l'École Notre-Dame et environ 360 élèves à l'École Publique).

Mme Christelle DERROYE explique que la FCPE (École Publique) est actuellement en sommeil faute de bénévoles. Ce n'est pas en augmentant la subvention que nous augmenterons le nombre de volontaires.

Cela risque de poser un certain nombre de problèmes à l'avenir car l'Inspecteur Académique souhaite que les différentes activités extra-scolaires ne soient plus organisées par les professeurs des écoles (*vente de fleurs, chocolats, kermesse...*). Si besoin d'une aide ponctuelle, possibilité de s'adresser à la Mairie par courrier.

M. Jean-Claude BOULARD indique pour info que les bénéfices de l'amicale des Sapeurs-Pompiers sont reversés aux pupilles des pompiers.

4° - VOTE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2019 :

Voir annexe 3

- Maternelle,
- Élémentaire,
- T.A.P.,
- Cantine.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Frais de fonctionnement des Écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après répartition des charges, fixe comme suit le montant des frais de fonctionnement des Écoles Maternelle et Élémentaire de la Commune de Marolles-les-Braults.

- ◆- École Maternelle : 1 692 €/enfant,
- ◆- École Élémentaire : 373 €/enfant.

- ◆ Maternelle : augmentation due en partie à la baisse des effectifs.
- ◆ Élémentaire : contraire de la maternelle – diminution due à l'augmentation des effectifs

Frais de fonctionnement de la restauration scolaire :

- ◆ Cantine : 3 212 repas en moins – coût de revient 5,93 € (*perte environ de 2,25 €/repas*)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les communes extérieures à hauteur de 240 €/enfant (reste à charge de la Commune 324 €/enfant).

5° - VENTE CHEMIN DE LA REINEBAUDIÈRE :

L'avis des Domaines sous l'avis n° 2017-72189V0515 nous propose un prix de vente au m² de 1 €, avec une marge d'appréciation de 10 % acceptable.

Surface du chemin : 251 ml x 3,70 m de large = 928,10 m² ±

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de France Domaine et de vendre le chemin rural de la « Reinebaudière » à M. Pascal LOUAZÉ au prix de 1 €/m². Un relevé parcellaire sera demandé à la Société GUILLERMINET – Géomètres pour évaluer sa surface exacte.

6° - RECRUTEMENT EMPLOI SAISONNIER :

Pour pallier au surcroît de travail durant la saison de la tonte, nous vous proposons de recruter une personne du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019 à raison de 35 heures/semaine.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de recruter une personne à temps complet 35 heures/semaine du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019 pour renforcer les services techniques de la Commune.

7° - PROJET ÉOLIEN – THOIGNÉ/COURGAINS :

L'enquête publique s'est terminée le vendredi 22 mars 2019. Le Conseil Municipal doit se prononcer au maximum dans les 15 jours qui suivent soit avant le 6 avril 2019.

Pour rappel : Des documents vous ont été envoyés le 1^{er} février (*enquête publique*) et le 22 février (*fascicule explicatif*).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La Communauté de Communes Maine Saosnois a voté à 33 voix « pour » - 31 voix « contre » et 6 abstentions.

M. Claude MAUDUIT indique qu'il n'y a pas de solutions alternatives pour l'instant. Leur durée de vie est de 20/30 ans et qu'il n'est pas d'accord pour revenir à la bougie.

M. Francis BELLUAU explique que ces éoliennes sont implantées dans un couloir où la force du vent est importante, elles s'inscrivent dans un projet global.

Ces éoliennes sont bridées pour éviter trop de bruit.

Mme Fabienne LHUISSIER demande à **Mme Christelle DEROYE** de faire un rendu du Conseil Communautaire.

Mme Christelle DEROYE : « Lorsque le seuil est dépassé, les éoliennes sont bridées :

⇒ Intérêt d'avoir des éoliennes qui ne tournent pas,

⇒ Les riverains de René - Thoiré-sous-Contensor ne sont pas contents car cela fait quand-même du bruit.

⇒ Une subvention de 20 000 € va être accordée à la Commune de René, subvention pour la rénovation de la toiture de l'église. Cette indemnisation faisant suite à la non-implantation d'une éolienne sur la Commune dans la seconde tranche prévue initialement.

⇒ Questionnement sur le financement : La Commune « Les Mées » est entourée d'éoliennes donc profite du bruit mais sans aucun financement.

Mme Céline LE BORGNE fait part des remarques de certains habitants des communes autour du Parc de Juillé. L'inconvénient vient plus de l'ombre des pâles que du bruit.

M. Philippe GAGNOT évoque la réunion sur l'impact des ondes qui a eu lieu sur la Commune de Saint-Longis. **M. BEAUCHEF** a indiqué lors du dernier conseil communautaire qu'une étude géobiologique va être demandée pour connaître l'impact sur le sol.

Le Préfet aura le dernier mot sur cette implantation ou pas.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets (22 votants : 10 voix « contre » - 5 voix « pour » - 6 blancs - 1 nul).

8° - POINT SUR LES TRAVAUX RUE DE MAMERS :

INFORMATION :

Les canalisations principales d'eau sont terminées. Il reste environ deux semaines de travaux pour effectuer les branchements chez les particuliers (*certain pas simples – 1 journée pour 1 branchement*).

Prochaine réunion : mardi 16 avril 2019 à 14 h 00

9° - POINT SUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON PLACE DE L'ÉGLISE ET TRAVAUX À PRÉVOIR :

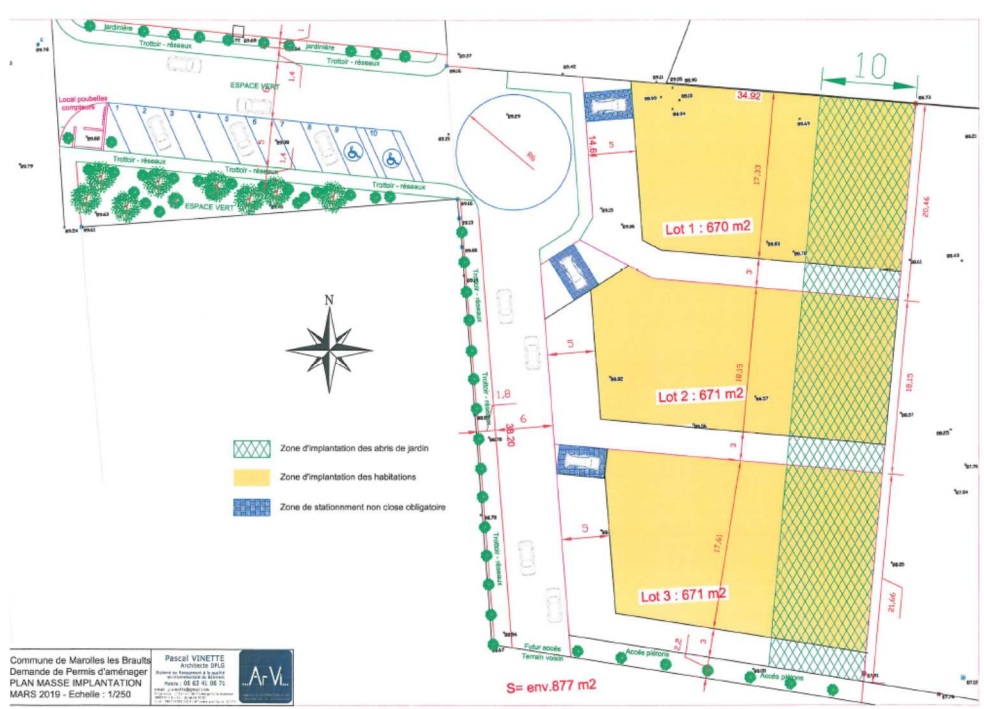
INFORMATION :

L'entreprise LHOMME a été sollicitée ainsi que l'architecte M. LEDRU pour un descriptif des travaux à réaliser. Les barrières vont être remplacées par des quilles pour l'instant, avec nivellement et falun pour passage piétonnier.

10° - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR TERRASSEMENT RUE DE COURGAINS :

4 entreprises ont répondu : Entreprise PIGEON, Société EIFFAGE, TRIFALUT TRAVAUX PUBLICS, Société H.R.C.

Plan proposé :



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le plan proposé est validé.

Quatre entreprises ont répondu à notre appel d'offres. Après analyse des offres, l'entreprise la moins-disante sera celle retenue pour la réalisation des travaux à partir du 13 mai 2019.

3 lots sont créés. Les boitiers seront installés en limite de propriété. La voirie définitive sera réalisée après la construction des habitations.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

⇒ **Point sur le Centre Municipal de Santé :**

Suite à notre rencontre avec le président de l'Ordre des Médecins nous avons l'autorisation de prendre un jeune médecin « non thésé » pour remplacer le Dr DELHEMMES, en congé malade. Malheureusement celui-ci s'est blessé au ski et ne pourra donc pas être présent.

Le docteur DELHEMMES doit reprendre son service le 8 avril 2019.

◆ - Mercredi 3 avril, l'entreprise LIVI est venue installer la « télémédecine » grâce à une tablette sécurisée. Le personnel du Centre Municipal de Santé a été formé à l'utilisation du site.

Ce service permet « un dépannage » avec un médecin basé en région parisienne.

◆ - Inscription sur le site pour une prise de rendez-vous, avec un délai. En cas de doute lors de la consultation, le patient sera dirigé vers un spécialiste ou un généraliste à proximité. Les ordonnances sont imprimées par le personnel du Centre Municipal de Santé.

Ce service est un moyen moderne de rendre service à la population.

⇒ **Élections Européennes 26 mai 2019 (8 h – 18 h)**

Deux bureaux à Marolles-les-Braults,
Un bureau à Dissé-sous-Ballon

⇒ **Repas 8 mai 2019**

Ne pas oublier de s'inscrire en Mairie.

⇒ **Manifestations sportives :**

M. Christian JONCHERAY rappelle les futures journées sportives :

◆ - 28 avril 2019 : « Vaincre la maladie de Parkinson » - 11 h 00

◆ - 04 mai 2019 : Rallye automobile « Optic 2000 »

◆ - 11 mai 2019 : Course cycliste « La Patriote de Bonnétable »

⇒ **Centre Culturel :**

M. Philippe GAGNOT rappelle le concert du 28 avril 2019 – Salle Jean-de-la-Fontaine (salle A) à 16 h 00.

⇒ **Voir une possibilité** :

- ◆ - pour installer des bancs sur la pelouse devant la Salle Jean-de-la-Fontaine
- ◆ - une table de pique-nique à la mare de la « Touche »

⇒ **Information** :

M. LEFEBVRE informe le Conseil Municipal de l'arrivée depuis le 1^e avril 2019 de M. DUBUT (*Maison de Retraite de Vibraye*) directeur à l'EHPAD de Marolles-les-Braults par intérim, remplaçant de M. BOËT.

Le poste sera vacant au 1^{er} août 2019.